



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2017-16-94 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par la création de la zone H1819 à même une partie de la zone A1805, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. Grille des spécifications applicable à la zone H1819

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone H1819 jointe au présent règlement en annexe B.

Adopté le 28 août 2017

(signé) Gilles Lehouillier

(signé) Marlyne Turgeon

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 7 OCTOBRE 2017